

Présentation du Budget Primitif 2024

Accès rapides :

1/ [présentation synthétique du Budget Primitif](#)

1. [Volume global](#)
2. [Section de Fonctionnement](#)
3. [Section d'Investissement](#)
4. [Données synthétiques du Budget](#)
5. [Budget annexe du port de plaisance](#)

2/ [Budget Primitif à télécharger \(pdf\)](#)

PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires de sincérité, d'annualité, d'unicité, de spécialité et d'équilibre.

Le budget des collectivités locales comporte deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement divisées en chapitres et articles.

Fonctionnement

Le financement de la section de fonctionnement est assuré par des ressources régulières : produits d'exploitation, du domaine, subventions, dotations, participations de l'Etat ou d'autres collectivités et recettes fiscales.

Les dépenses de la section de fonctionnement couvrent les charges nécessaires au bon fonctionnement des services de la collectivité.

Investissement

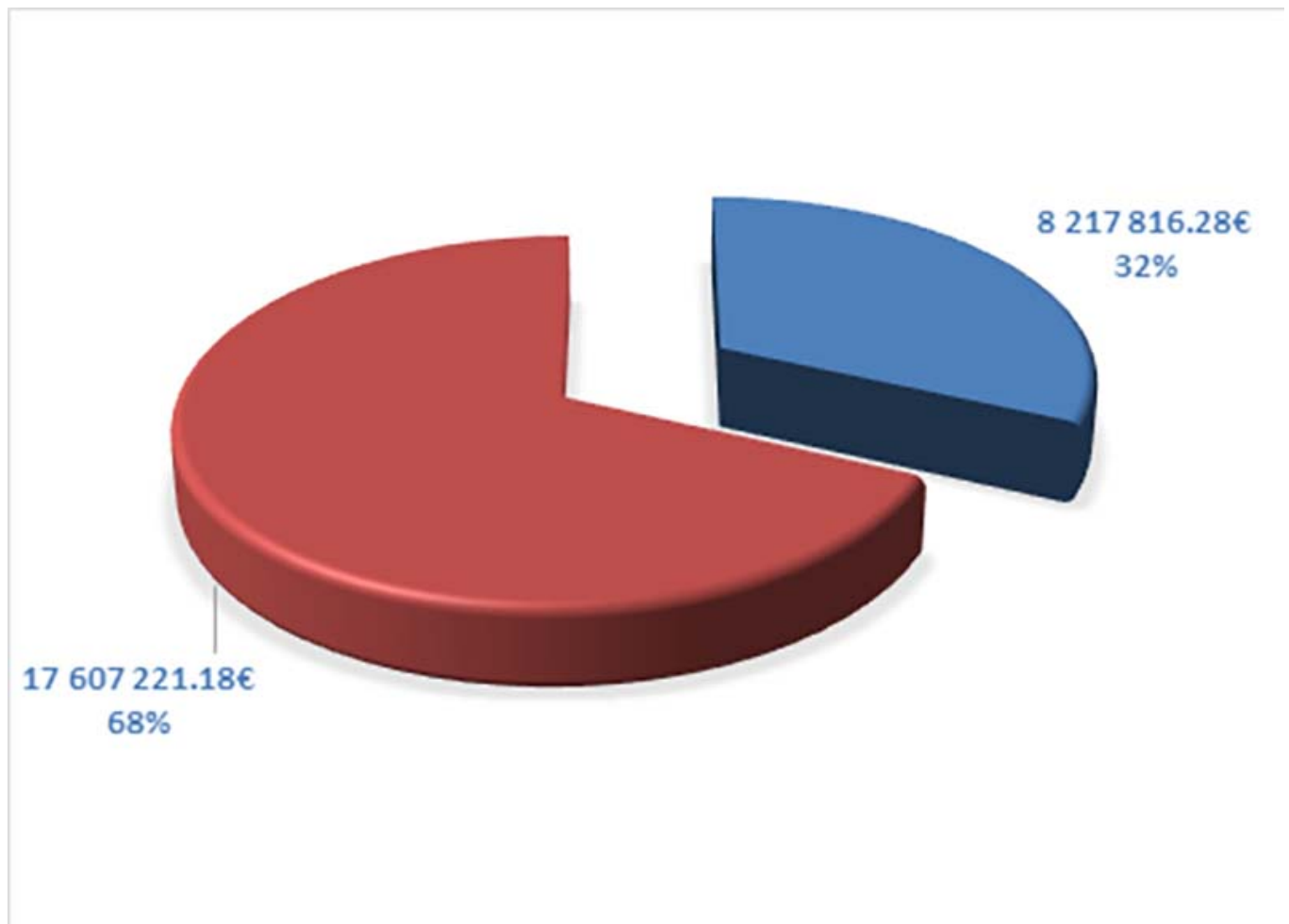
Les recettes de la section d'investissement comprennent des ressources définitives (dotations et subventions de l'Etat ou d'autres collectivités), des ressources affectées, des cessions d'actifs, des emprunts et de l'autofinancement.

Les dépenses d'investissement concernent des opérations non répétitives. Elles ne sont donc pas renouvelables à l'identique chaque année et traduisent un accroissement de la valeur ou de la durée de vie du patrimoine.

1-VOLUME GLOBAL

Le budget primitif 2024 atteint un volume global de 25 825 037,46 €, réparti de la manière suivante

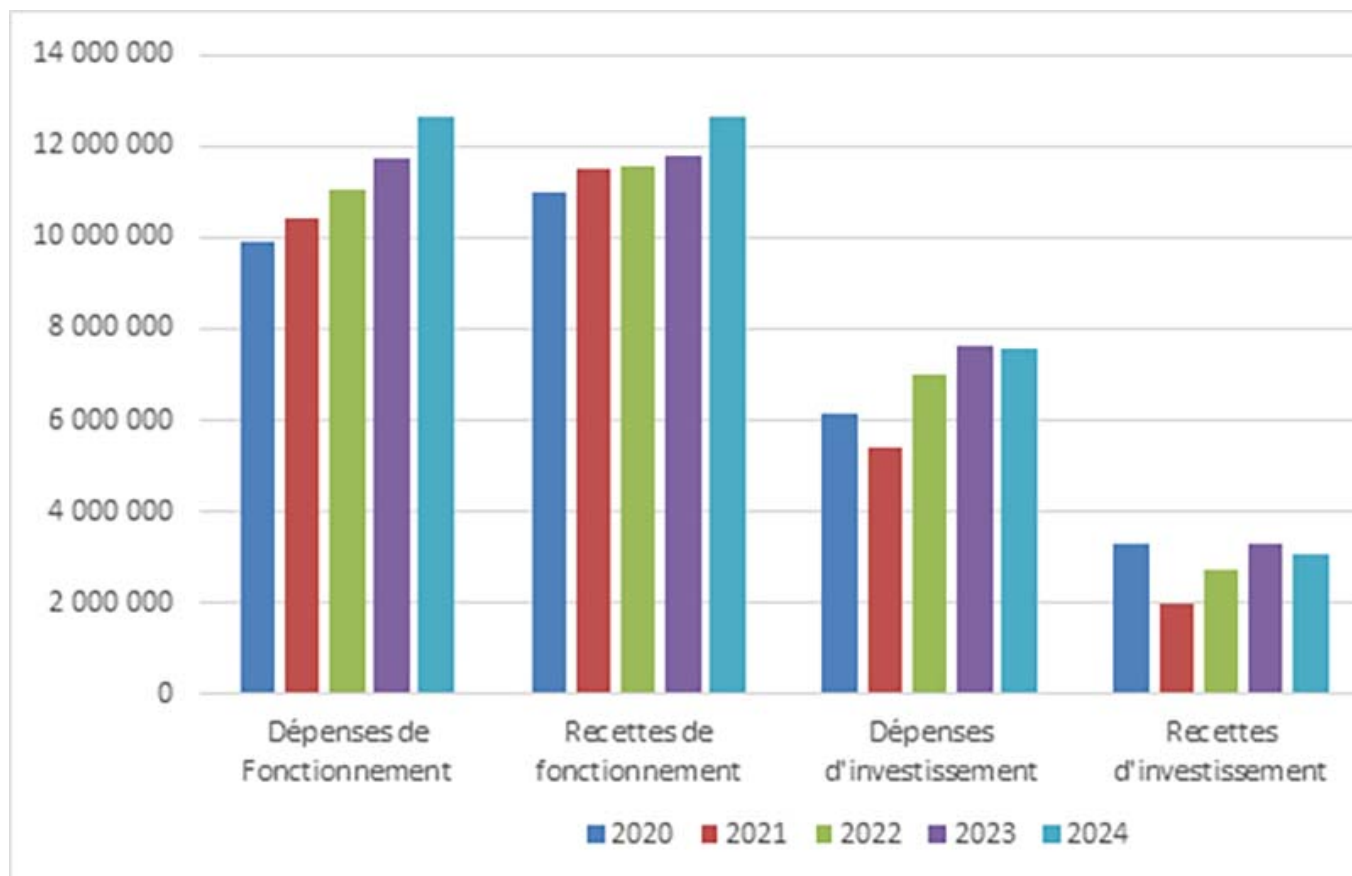
- Investissement 8 217 816,28 €
- Fonctionnement : 17 607 221,18 €



Investissement / fonctionnement 2024

EVOLUTION DES BUDGETS PRIMITIFS OPERATIONS REELLES 2020- 2024

	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses de fonctionnement	9 930 997	10 422 180	11 066 600	11 714 000	12 633 030
Recettes de fonctionnement	10 986 230	11 504 120	11 565 420	11 793 325	12 651 930
Dépenses d'investissement	6 122 941	5 418 596	6 982 531	7 640 829	7 564 575
Recettes d'investissement	3 270 005	1 950 294	2 698 534	3 282 622	3 062 625



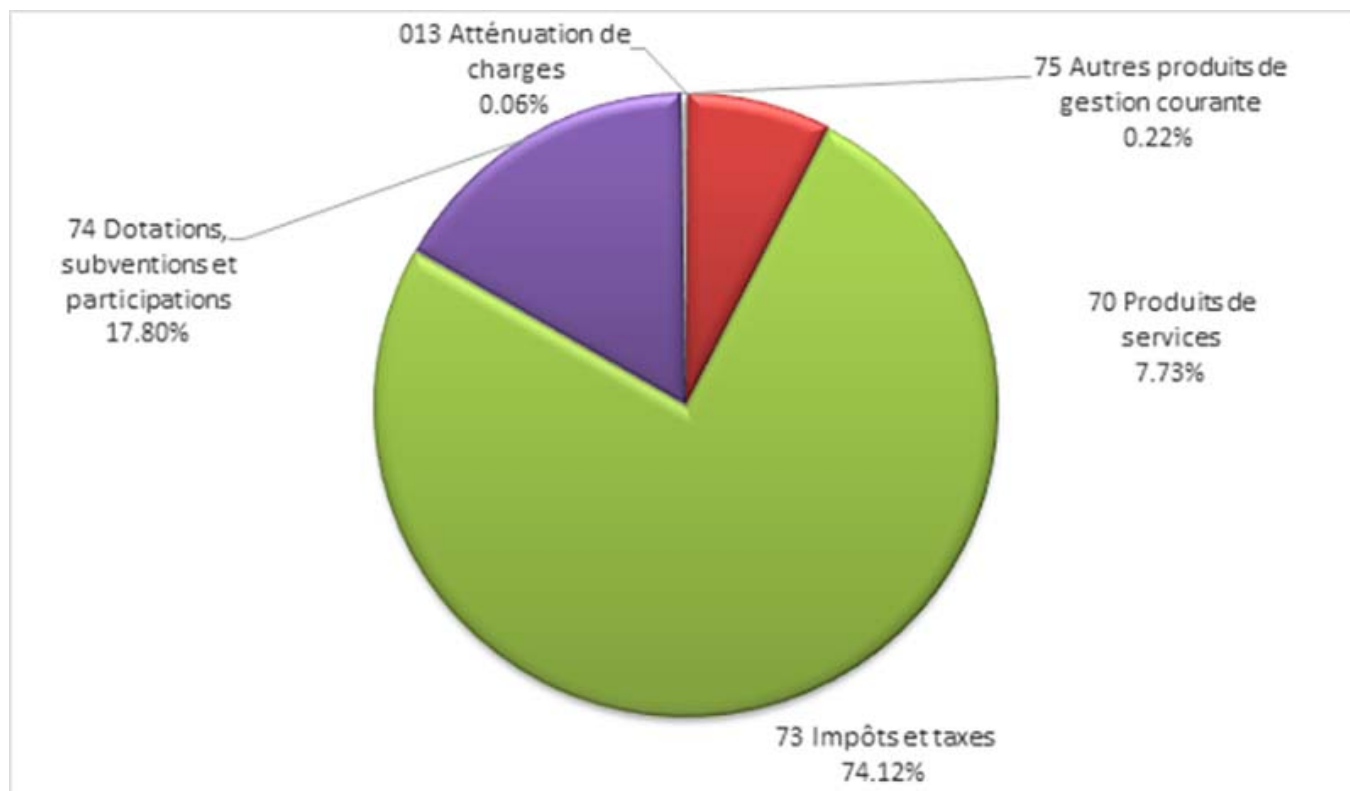
EVOLUTION DES BUDGETS PRIMITIFS OPERATIONS REELLES 2020- 2024

2-LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 12 651 930 €, en légère hausse par rapport au budget primitif 2023 et se répartissent comme suit :

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2023	BP 2024
013	Atténuation de charges	7 610	7 600
70	Produits des services	910 650	944 500
73	Impôts et taxes	8 740 970	9 580 310
74	Dotations, subventions et participations	2 099 570	2 088 070
75	Autres produits de gestion courante	25 655	31 450
77	Produits exceptionnels	7 200	
78	Reprise sur amortissements	1 670	
	TOTAL	11 793 325	12 651 930



Recettes réelles de fonctionnement

Atténuation de charges (013) : remboursements des rémunérations et de charges sociales suite à des arrêts maladie.

Produits des services (70) : recettes cantine, CLSH, garderies, multi accueil, et tous services proposés à la population.

Impôts et taxes (73) : impôts directs (taxe foncière) taxes droits de mutation, taxes sur l'électricité, taxes sur la publicité, autres dotations (DSC et Attribution de compensation). Hausse due à la revalorisation des bases des impôts directs de 3.8% (loi des finances 2024) et à la hausse des taux de taxes foncières et taxe d'habitation.

Concernant la fiscalité, le taux des impôts locaux pour 2023 ont été votés par le conseil municipal comme ci-dessous :

- Taxe foncière sur le bâti : 52 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 56 %
- Taxe d'habitation des résidences secondaires et des locaux non affectés à l'habitation principale : 34%

Le produit attendu de la fiscalité directe locale s'élève à 7 692 464.00 €

Dotations et participations (74) : dotations de l'Etat (DGF, DSU...) participation CAF, compensation de l'Etat sur les exonérations de TF ou de TH. Prévision stable par rapport au BP 2023, les dotations de l'Etat n'étant pas encore connues.

Les dotations attendues de l'Etat sont estimées à 1 510 000 € stables par rapport à l'année passée.

Autres produits de gestion courante (75) : loyers des salles municipales.

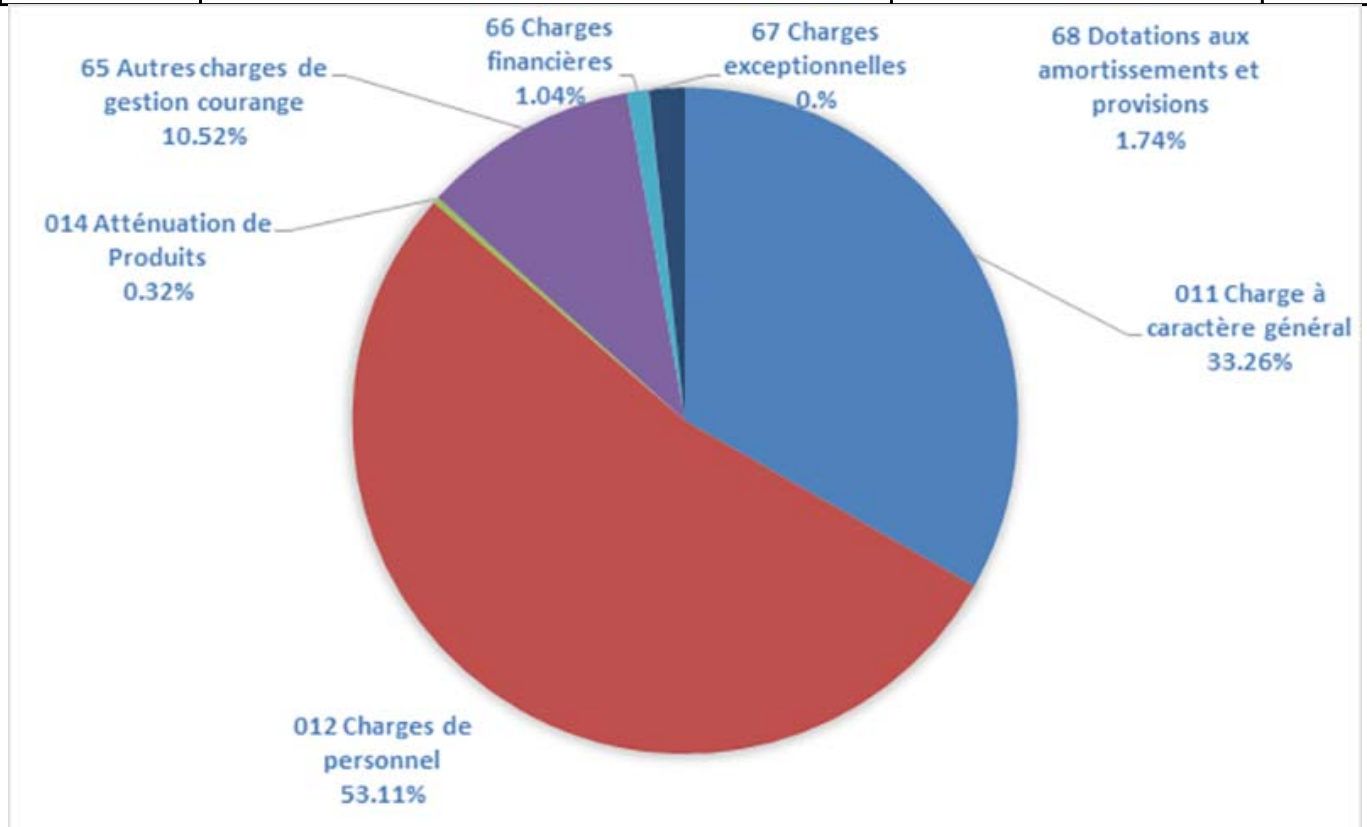
Produits exceptionnels (77) : essentiellement des remboursements d'assurance suite à des sinistres.

Dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 12 633 030 € et en hausse de 7.85% par rapport à 2023.

Elles se décomposent comme suit :

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2023	BP 2024
011	Charges à caractère général	3 849 525	4 202 060
012	Charges de personnel	6 450 000	6 709 800
014	Atténuations de produits	39 805	39 805
65	Autres charges de gestion courante	1 157 720	1 328 365
66	Charges financières	105 000	132 000
67	Charges exceptionnelles	106 950	1 000
022	Dépenses imprévues	5 000	0
68			220 000
	TOTAL	11 714 000	12 633 030



Dépenses réelles de fonctionnement

Les charges à caractère général (011) : en augmentation, 4 202 060 € au lieu de 3 849 525 €, compte tenu du contexte économique et notamment l'augmentation du coût de matières premières et des matériaux.

Les charges de personnel (012) : en augmentation par rapport à 2023, en raison notamment de l'effet report de l'augmentation de la valeur du point d'indice, des nouvelles mesures de revalorisation des traitements applicables au 1er janvier 2024 et des prévisions de recrutement en cours d'année.

Les atténuations de produits (014) correspondent au reversement au SIVOM Alliance Nord Ouest de la part de Taxe Professionnelle Unique (TPU) reçu de la Métropole Européenne de Lille.

Les subventions et participations (65) : en augmentation de 14,74 %, ce chapitre comprend la subvention au CCAS, les subventions versées aux associations, la participation obligatoire prévisionnelle aux écoles privées, le paiement des indemnités et charges des élus.

Les charges financières (66) s'établissent à 132 000 € en augmentation par rapport à 2023, dû notamment à l'emprunt signé en 2023 avec la Société Générale.

Les charges exceptionnelles (67) : suite à la réforme de la nomenclature comptable, ce chapitre ne comprend que les éventuelles annulations de titres des années antérieures

3-LA SECTION D'INVESTISSEMENT

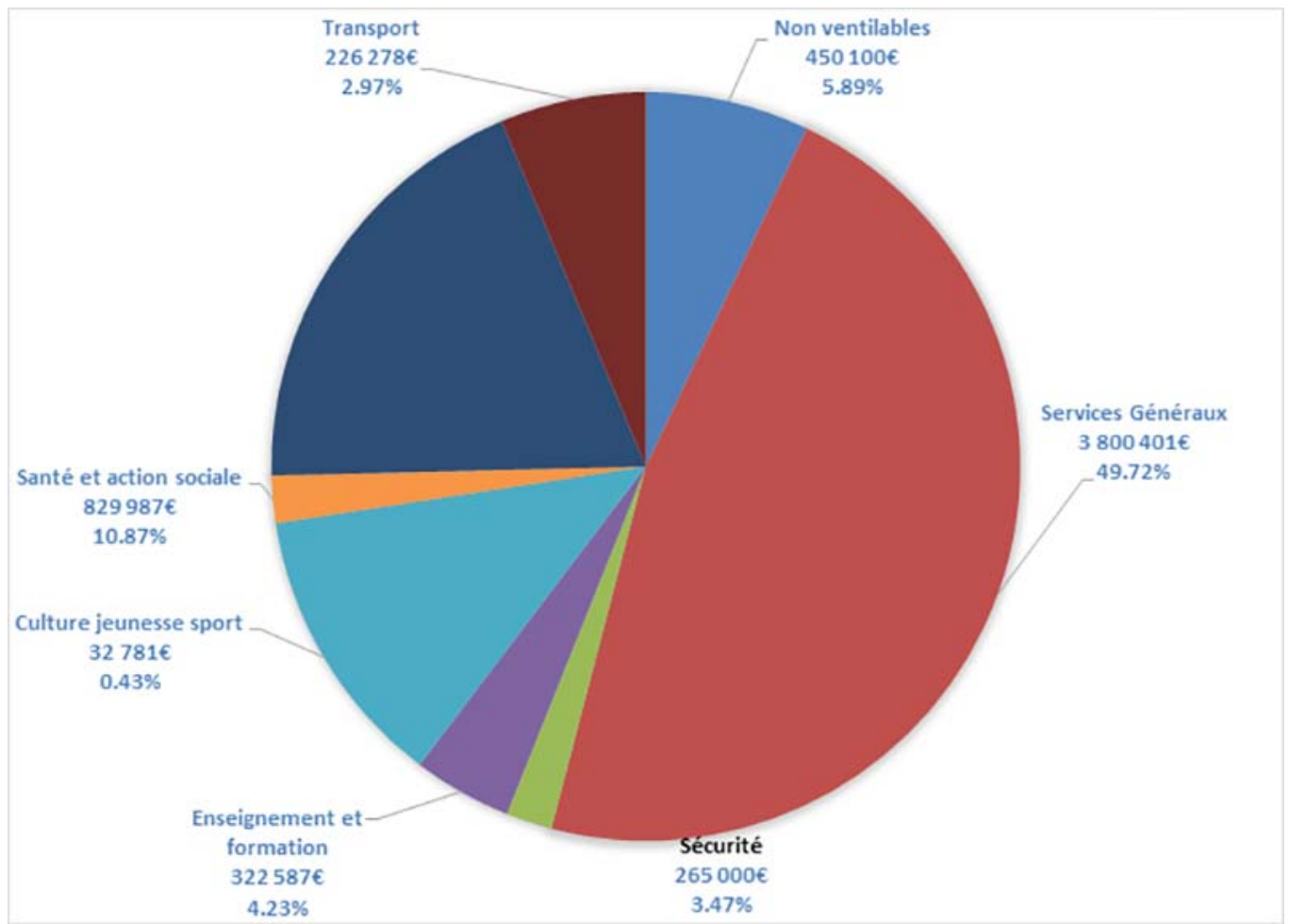
Les dépenses Réelles d'Investissement

D'un montant total de 7 564 575 €, elles sont réparties de la façon suivante :

- Prévion des équipements et travaux : **7 064 575 €** y compris les restes à réaliser 2023
- Remboursement du capital des emprunts en cours : **500 000 €**

Les principaux projets pour l'année 2024 sont :

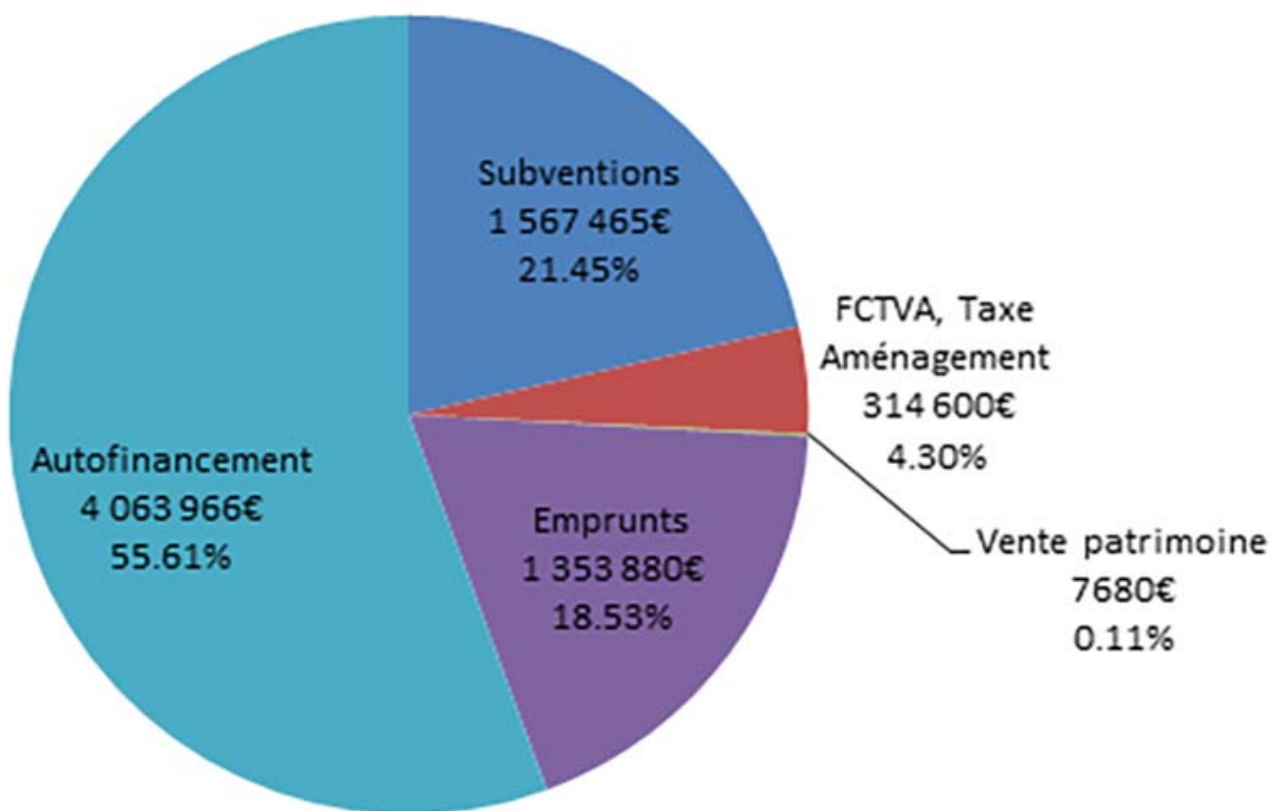
- Les travaux de restructuration de la mairie
- Rénovation de l'éclairage public
- Les travaux de rénovation de la fondation Ledoux
- Les études pour les travaux de rénovation thermique de l'école Ferry



REPARTITION PAR FONCTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les recettes Réelles d'investissement

Elles sont composées des subventions perçues des différents organismes publics (1 567 465 €), du fonds de compensation de la TVA (314 600 €) de la vente de bâtiments ou de terrains (7 680 €), de l'autofinancement (4 063 966 €) et d'un emprunt d'équilibre (1 353 880 €)



Recettes Réelles d'investissement

4-LES DONNEES SYNTHETIQUES DU BUDGET

Principaux ratios

Pour une population de 10 912 habitants au 1^{er} janvier 2024

Ratio 1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 157.3
Ratio 2	Recettes réelles de fonctionnement/population	1159.3
Ratio 3	Dépenses brutes d'équipement/population	585.3
Ratio 4	Dette/population	431.6
Ratio 5	DGF/population	191.3
Ratio 6	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	53.11
Ratio 7	Marge d'autofinancement courant = (Dépenses réelles de fonctionnement+remboursement de dette)/Recettes réelles de fonctionnement	103.8
Ratio 8	Dépenses brutes d'équipement/recettes réelles de fonctionnement	50.48

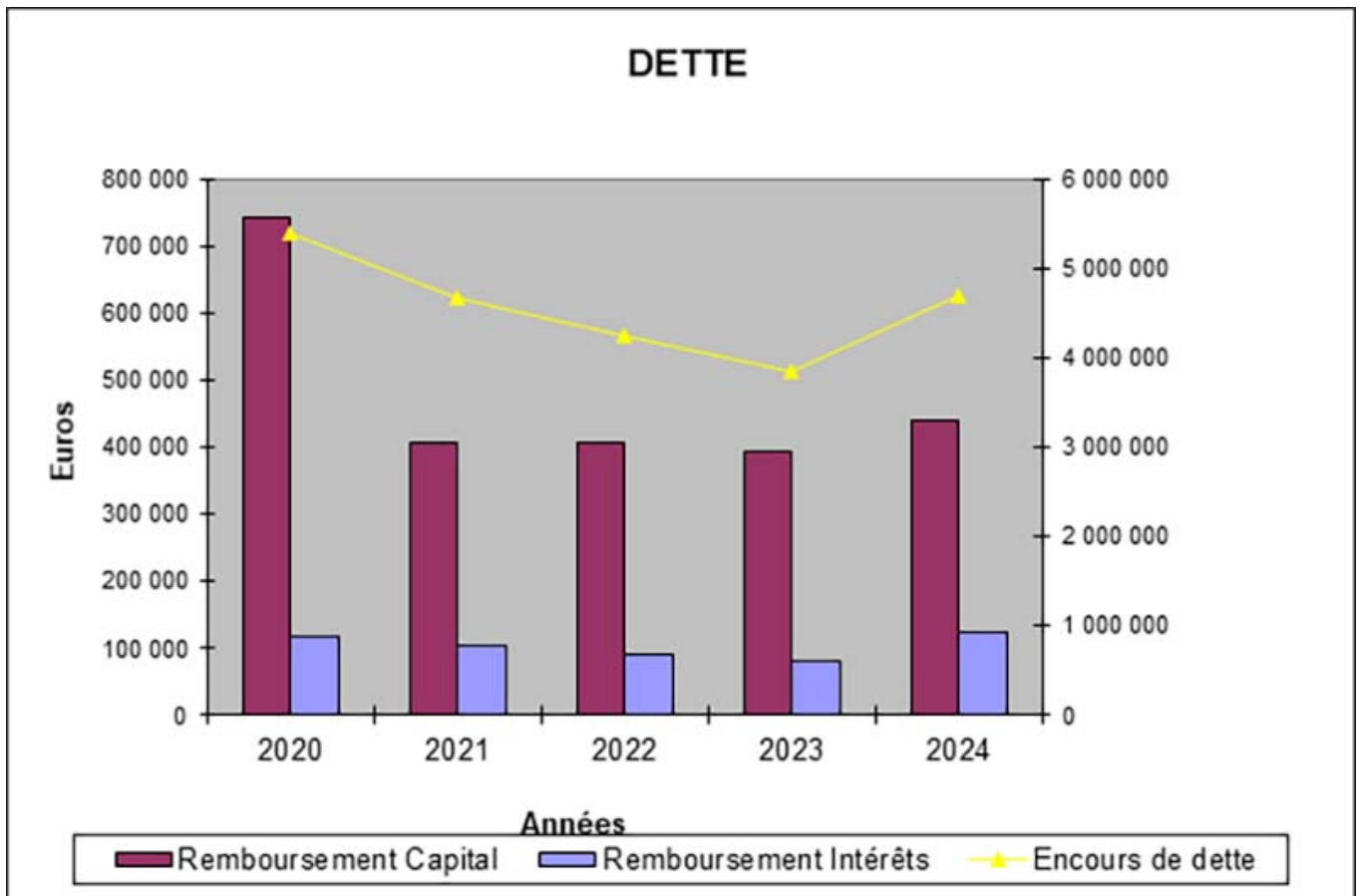
Ratio 9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	37.22
Ratio 10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement	0.15%

Le ratio 7 indique la capacité de la ville à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée ; a contrario, un ratio élevé indique un éventuel recours à l'emprunt pour financer les investissements.

Etat de la dette

L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2024 se monte à 4 709 614 € soit 431,60 € par habitant pour 10 912 habitants au 1^{er} janvier 2024

	2020	2021	2022	2023	2024
Remboursement Capital	743 650	406 637	408 600	393 983	441 953
Remboursement Intérêts	118 162	103 393	92 184	80 986	122 774
Encours de dette	5 412 485	4 668 835	4 262 198	3 853 597	4 709 614



Evolution de la dette

Niveau de l'épargne brute et niveau de l'épargne nette

	BP 2023	BP 2024

Epargne brute	Mesure si la collectivité génère suffisamment d'épargne pour répondre à l'obligation légale de remboursement d'emprunt	
Recettes réelles de fonctionnement	11 793 325 €	12 651 930 €
Dépenses réelles de fonctionnement	-11 714 000 €	-12 633 030 €
	79 325 €	18 900 €
	BP 2023	BP 2024
Epargne nette	Mesure s'il reste suffisamment d'épargne, une fois intérêts d'emprunt réglés, pour financer les investissements	
Epargne brute	79 325 €	18 900 €
Chap 16 : amortissement du capital d'emprunt	- 450 100 €	-500 000 €
	-370 775 €	-481 100 €

Effectif et charges de personnel

La structure des effectifs est constituée de 171 agents, dont 115 agents titulaires et 56 agents non titulaires.

Les agents de catégorie A représentent environ 8% de l'effectif des titulaires, les agents de catégories B environ 10%, le reste des postes de titulaires étant pourvu par des agents de catégorie C.

Les dépenses de personnel sont estimées à 6 709 800 € en 2024 contre 6 450 000 € en 2023.

BUDGET ANNEXE PORT DE PLAISANCE

Les prévisions en dépenses et en recettes de fonctionnement sont en légère baisse par rapport au budget primitif 2023

Un montant de 88 439 € est prévu pour la section de fonctionnement, en dépenses et en recettes, le budget devant être voté en équilibre

Pas d'investissement cette année à part quelques dépenses courantes.

BUDGET PRIMITIF 2024

Le Budget Primitif est à télécharger. Ce document, plus approfondi que la présentation synthétique ci-dessus, est encore une version allégée du Budget Primitif complet, lequel est consultable aux heures d'ouverture de la mairie, du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h, au service Finances.

VILLE DE WAMBRECHIES - VILLE DE WAMBRECHIES - BP - 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE**COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus - VILLE DE WAMBRECHIES (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21590636300019

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE SAINT ANDRE LEZ LILLE

M. 14**Budget primitif
voté par nature**

BUDGET : VILLE DE WAMBRECHIES (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexé.



Poids : 966.9 Ko

[Téléchargement](#) [1]

URL de la source (modifié le 16/07/2024 - 15:03): <https://www.wambrechies.fr/vie-municipale/budget-de-la-commune>

Liens

[1] https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/bp_2024_ville.pdf